Accusé certifié exécutoire





Mairie de l'Huisserie Centre administratif municipal 17 place de l'église 53970 L'HUISSERIE

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023**

Date de convocation : 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 30 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Absents: 1

Pouvoirs : 6

Votants: 26

Secrétaire de séance : Anne-Marie JANVIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	$\boxtimes$		Fabienne LEMONNIER	$\boxtimes$	
Gwendoline BERNARD	$\boxtimes$		Marie-Ange MARGUERITE	$\boxtimes$	
Régis BOUGLÉ	$\boxtimes$		Nicolas MOREL	$\boxtimes$	
Jean-Marc BOUHOURS	$\boxtimes$		Maryvonne OGER	$\boxtimes$	
Émily CHATELLIER		$\boxtimes$	Chantal PLACÉ	$\boxtimes$	
André CHAUVIN	$\boxtimes$		Monique PORTIER	$\boxtimes$	
Anthony CIVET	$\boxtimes$		Claire QUINTON		$\boxtimes$
Noëlle DELAHAIE	$\boxtimes$		Éliane RENOUARD		$\boxtimes$
Valérie FOUCHER		$\boxtimes$	Stanislas SALMON	$\boxtimes$	
Emmanuel HAMON	$\boxtimes$		Guylène THIBAUDEAU	$\boxtimes$	
Fabrice HUMEAU		$\boxtimes$	Jean-Pierre THIOT	$\boxtimes$	
Anne-Marie JANVIER	$\boxtimes$		Olivier TRICOT	$\boxtimes$	
Marc LANDSHEERE	$\boxtimes$		René VAUCORET		$\boxtimes$
Nathalie LE ROUX		×			

Ont donné pouvoir : Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Eliane RENOUARD a donné pouvoir à Guylène THIBAUDEAU, René VAUCAURET a donné pouvoir à Monique PORTIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Noëlle DELAHAIE, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.

Absente: ÉMILY CHATELIER

Stanislas SALMON arrivé à 20h17

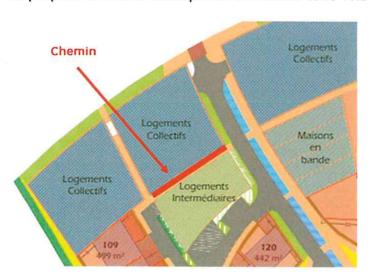
## LOTISSEMENT DE LA PERRINE : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

RAPPORTEUR: THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-06-05

Pour faire suite aux différents échanges avec le bailleur, il convient de donner un nom à la voie communale (le chemin) située entre la résidence et les habitations individuelles qui seront construites en 2025 par Podéliha au lotissement de la Perrine.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer cette voie communale : « chemin du Terrançon ».



## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ APPROUVE la proposition et DONNE le nom « chemin du Terrançon » à la voie communale située entre la future résidence et les habitations individuelles qui seront réalisées par Podéliha dans le lotissement de la Perrine, conformément au plan joint.
- ▶ CHARGE Monsieur le Maire ou son remplaçant de prendre toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente et notamment à signer tous documents s'y rapportant et AUTORISE l'acquisition des plaques correspondantes.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 10 juillet 2023

Le maire, Jean-Pierre THIOT